



## RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025



# Assemblée Générale 2025

📍 L'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Manche s'est tenue le 05 avril dernier à Condé sur Vire, en présence de plus de 300 chasseurs, représentants d'associations et partenaires institutionnels.

Ce rendez-vous annuel a permis de dresser le bilan de l'année écoulée, d'aborder les grands enjeux pour la saison à venir et de rappeler les responsabilités de chacun.

🔍 L'un des sujets majeurs : **la situation préoccupante du petit gibier**, et particulièrement des populations de lièvres 🐇. Les suivis réalisés sur le terrain confirment une **baisse significative** 📉 de leur abondance. Face à ce constat, un **appel a été lancé aux détenteurs de droits de chasse** 🇫🇷 :

- ➡ Il est essentiel de prendre ses responsabilités
- ➡ Et d'adapter les prélèvements ainsi que les jours de chasse au sein de chaque société.

La gestion durable du petit gibier passe par des décisions collectives et raisonnées 🍌.

La sécurité à la chasse a également été mise en avant avec l'OFB qui a présenté la partie contrôle de la saison passée où très peu d'infractions ont été constatées. La Fédération poursuit ses actions de sensibilisation et de formation auprès de ses chasseurs.

Pour finir, l'un des autres éléments clivants de cette journée a été la récolte de données. Le président **Bamas**, le service technique, ou encore les services de l'État ont rappelé l'importance des données pour les différents dossiers à venir – dont le prochain sera **la liste des ESOD du groupe 2 (renard, pie bavarde...)**.

 **La mobilisation et l'implication de tous est primordiale !**

## J'AIME LA NATURE PROPRE 2025 : L'HEURE DU BILAN



L'édition J'aime la Nature Propre 2025 a de nouveau rencontrée un franc succès dans le département de la Manche. Pas moins de **27 sites** partenaires mobilisant la participation de **890 personnes**, dont **250 enfants**. Au total, **75m<sup>3</sup>** de déchets collectés regroupant principalement des canettes en aluminium et en verre, des paquets de cigarettes, des poches à huîtres, des pneus etc...

**Ensemble, luttons contre ces incivilités.**

*Un grand merci à tous les participants et à l'année prochaine !*

**BIOSTIMULANT : UN RETOUR D'EXPÉRIENCE CONCLUANT  
SUR LA PROTECTION DES MAÏS CONTRE LES SANGLIERS**



📍 Dans le secteur de Tessa-Bocage, où les sangliers 🦘 sont de plus en plus nombreux, **Thierry Hue**, exploitant agricole non chasseur, a fait le choix depuis maintenant trois ans d'utiliser un biostimulant. Il traite ses semences pour l'ensemble de sa culture de maïs, soit 52 ha.

🗣️ « Dès le départ, ça fait une grosse différence, les sangliers peuvent passer lors de la première nuit, c'est là qu'on se rend compte de l'efficacité du produit puisqu'il n'y a aucun dégât par la suite ». Thierry insiste sur cette phase critique post-semis, où la présence de sangliers peut anéantir une parcelle en quelques heures.

— L'efficacité du produit semble donc se jouer très tôt, et de manière **durable sur toute la parcelle** ✅.

Ce produit s'applique directement sur les semences. Pratique à l'usage, bien qu'il nécessite une petite astuce pour éviter que les grains plats ne collent :

💡 « **Un peu de farine ou de talc au moment du mélange, et le tour est joué !** ».

Thierry conseille également, pour un usage optimal, de laisser le mélange reposer durant 6 heures ⌚ avant le semis afin que le grain s'imbibe bien.

🚫 Ce biostimulant représente une vraie alternative aux clôtures électriques, jugées trop contraignantes :

💬 « C'est un énorme gain de temps et donc d'argent. Et en plus, la FDC 50 fournit le produit à moitié prix ».

👏 Thierry conclut avec reconnaissance :

🗣️ « **Sans les chasseurs, qu'est-ce qu'on ferait ?** »

🙏 Nous **remercions Thierry** pour ce retour d'expérience précieux.

📊 La **FDC50** utilise cette méthode de protection des cultures depuis **6 ans** :

VOUS L'ATTENDIEZ, LE VOICI !  
LANCEMENT OFFICIEL DU CONCOURS PHOTOS 2025

## Concours photos amateur édition 2025

*"Journées de la biodiversité et de la ruralité"*

Thème :  
**"Les oiseaux"**

Remise des photos  
avant le 19 mai 2025

Retrouvez le  
règlement sur  
notre site  
internet



### Pour participer :

- 📷 Obligation d'être un amateur
- 🚫 La photo ne doit pas être retouchée et/ou filtrée
- 🦅 La photo doit être en adéquation avec le thème « Les oiseaux »
- 👤 2 photographies maximum par participant
- 📄 Format des photos : JPEG

Les photographies doivent être envoyées à [audran.legourrierec@fdc50.com](mailto:audran.legourrierec@fdc50.com) avec l'ensemble de vos coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone).

Pour plus d'informations,  
vous pouvez consulter le règlement ici

## DESTRUCTION DES CORVIDÉS, CE QU'IL FAUT SAVOIR !



Depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2025, par le biais d'une autorisation administrative remise par **la D.D.T.M.**, il est possible d'intervenir pour la destruction des corbeaux freux et des corneilles noires.

Je télécharge le document

### Les conditions à respecter :

🌞 Le tir s'exerce de jour, une heure avant le lever du soleil 🌞 au chef-lieu du département et finit une heure après son coucher 🌑.

🦅 Les oiseaux ne peuvent être détruits qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme.

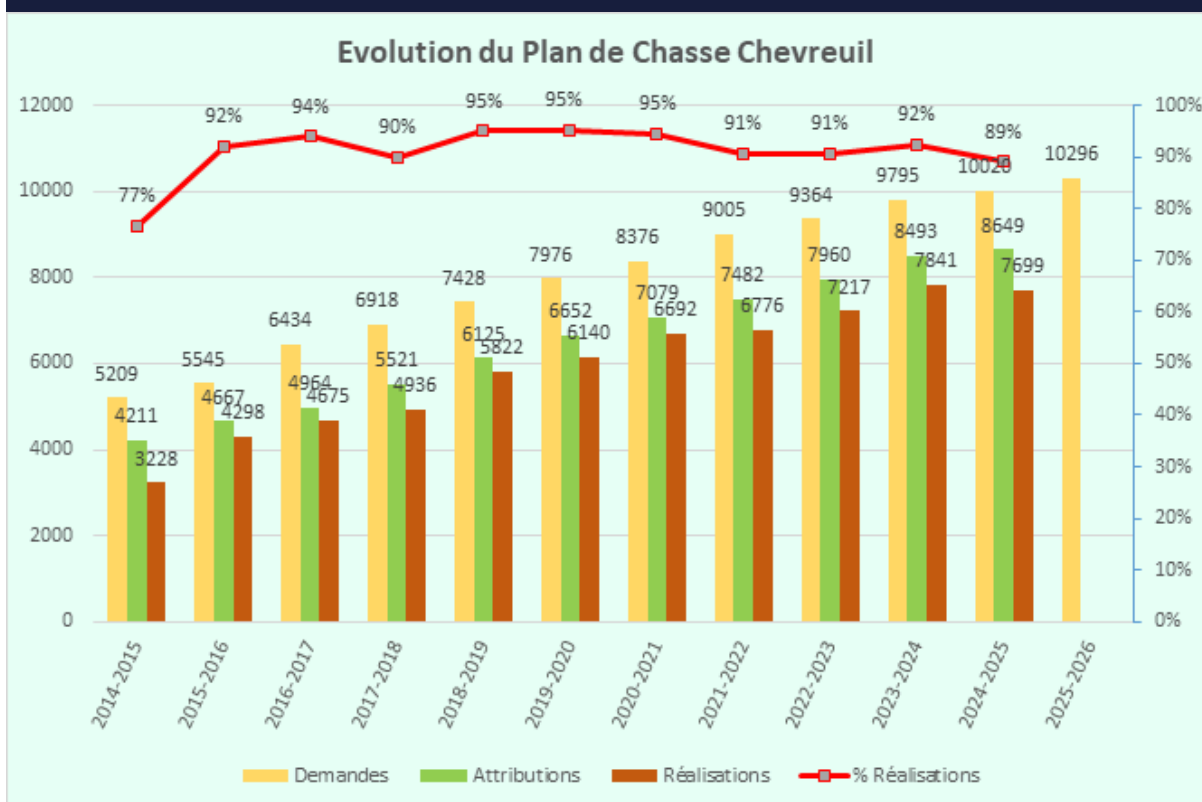
🦉 Le corbeau freux peut être tiré dans l'enceinte de la corbeautière, sans être accompagné de chien 🐕, hors des zones urbanisées. Le tir dans les nids est interdit 🚫.

👥 Il n'est pas autorisé plus de deux tireurs par poste fixe ; les postes de tirs doivent être distants de plus de **200 mètres** les uns des autres. Dans le cas de tirs dans l'enceinte de la corbeautière, il n'est pas autorisé plus de **5 tireurs**.

🎯 Les tireurs devront être titulaires d'un permis de chasser validé pour la campagne en cours.

📝 Un compte rendu (même négatif) par tout moyen à votre choix (courrier postal, mail) devra obligatoirement être retourné à la **D.D.T.M.** avant le **1er septembre**, dûment renseigné sous peine de **non renouvellement de l'autorisation**.

## ACTU PLAN DE CHASSE !




📊 Les demandes d'attributions chevreuils continuent d'augmenter, en passant pour la première fois la barre des **10 000** 🦌 la saison dernière, et approchant les **10 300** pour la prochaine campagne.

La progression n'est pourtant plus aussi importante que les années précédentes, avec seulement **2% d'attributions supplémentaires** (10% en 2018), avec **8 649 chevreuils attribués** la saison dernière.


⚠️ La réalisation est inférieure, en raison de l'absence de compte-rendu d'un grand nombre de détenteurs, pourtant obligatoire.

👥 Les **12 Comités Techniques Locaux (CTL)** se sont réunis pour examiner les tendances d'évolution secteur par secteur. La **commission d'attribution de la FDC50** va maintenant examiner les demandes formulées pour les **2 100 territoires** concernés.

 Les territoires bénéficiant d'une attribution pourront **chasser le brocard et le renard** dès le **1er juin**.


## FORMATION DÉCENNALE, DES SAMEDIS DISPONIBLES !



 Comme vous le savez, vous devez suivre une **formation décennale obligatoire à la sécurité (gratuite)**.


Vous êtes **responsable de chasse** ?  N'hésitez pas à constituer un groupe et vous inscrire !

Les places disponibles pour les prochaines sessions sont :

 **17** Samedi 19 juillet 2025 de 13h30 à 16h30

 **17** Lundi 28 juillet 2025 de 9h à 12h ou de 13h30 à 16h30

 **17** Samedi 13 septembre 2025 de 9h à 12h ou de 13h30 à 16h30

 Retrouvez les **modalités de la formation** au lien ci-dessous et inscrivez-vous au   
**02.33.72.63.61** ou par e-mail  : [veronique.piedagnel@fdc50.com](mailto:veronique.piedagnel@fdc50.com)

Cliquez ici





## Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

31 Rue des Aumônes, Saint Romphaire 50750 Bourgvallées

Tel : [02 33 72 63 63](tel:0233726363)

Mail : [contact@fdc50.com](mailto:contact@fdc50.com)

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cette newsletter, car vous êtes ou étiez adhérents à la FDC50

[Se désabonner](#)